

DELEGATION DU CANADA AUPRES DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES  
(DIX-HUITIEME SESSION)

Publier au moment du discours.

Vérifier texte du discours prononcé.

Communiqué No. 18A  
19 novembre 1963  
Bureau de presse  
750, Troisième Avenue  
New York, E.-U.  
YUkon 6-5740

Déclaration faite par le représentant  
du Canada en Première Commission afin  
d'expliquer le vote de sa délégation.

Monsieur le Président,

J'aimerais expliquer pourquoi la délégation canadienne n'est pas à même de voter en faveur de la résolution des dix-sept puissances qui est contenue dans le document A/C.1/L.330.

Lorsqu'en 1961, à la seizième session de l'Assemblée générale, a été introduite pour la première fois la question de la convocation d'une conférence pour la signature d'une convention visant à interdire l'emploi des armes nucléaires, nous avons voté contre la résolution 1653, qui se trouve précisément rappelée dans le document A/C.1/L.330, pour des raisons que nous avons exposées le 26 janvier 1962 en réponse à la question posée par le Secrétaire général, et je citerai maintenant le texte de cette intervention:

"Le Gouvernement canadien a cherché avec persistance à susciter l'élaboration de mesures de longue portée en matière de désarmement nucléaire et il a constamment souhaité que tous les aspects de cet important problème soient étudiés avec soin au cours de négociations internationales pour le désarmement. Le Canada estime néanmoins que la convocation d'une conférence spéciale sur la question de l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires pourrait avoir des effets défavorables sur les négociations de désarmement actuellement en cours. De l'avis du Gouvernement canadien, le seul moyen efficace d'empêcher l'utilisation des armes nucléaires est la conclusion d'un accord portant mise en oeuvre d'un système général et soigneusement contrôlé de désarmement et qui traiterait de tous les aspects du problème des armes nucléaires. Le Comité des Dix-Huit continue d'examiner en détail la question du désarmement nucléaire et celle des mesures